

la femme de sire Pierre de Villars (22) quatre liurez quatre solz « pour logement des Albanois pendant leur séjour » (f^o LIV).

Estienne Guilliot doit auoir neuf liures cincq solz qu'il a païé à messire Eymar de Beaujeu, lieutenant des esleuz, pour ses vaccacions qu'ilz a faictes pour faire l'enqueste contre Villars, quatre escus souleil, vingt solz au clerc du greffier pour ses vaccacions cincq solz au valet dudict lieutenant que pour faire doubler le mariage (23) dudict de Villars le premier de juing mil cinq cens quinze.

Et plus vingt solz qu'il a bailhé à Henry Merle le iiiij^{me} de juing mil cinq cens quinze, pour aller à Lyon, à cause des cheuaulx et charrettes qu'il fault fournyr pour l'artillerie, mys la ville debiteur.

Et plus dix liurez vng solz qu'il a fourny pour Henry Merle, sur le compte de la despance des viurez que l'on a mené au camp, tant sept liurez pour le blé achepté de Bartholonnieu Botu, que trois liurez vng solz bailhez aux

(22) La famille de Villars, originaire de Lyon, se divisa en deux branches, au commencement du xv^e siècle; celle qui resta à Lyon fournit d'illustres prélats et des magistrats fort instruits. La branche qui vint se fixer à Condrieu produisit Pierre et Henri, archevêques de Vienne; Claude, baron de Maclas, chevalier de l'Ordre du roi et gentilhomme de sa Chambre; Nicolas, évêque d'Agén; Pierre, lieutenant général des armées du roi, chevalier de ses Ordres, ambassadeur extraordinaire près des rois d'Espagne et de Danemark, et Louis Hector, duc de Villars, maréchal de France, si connu par la victoire de Denain, qu'il remporta en 1712 sur les impériaux. — Le fief de Villars passa au xviii^e siècle à la famille Dervieu, par suite de l'extinction de la branche de Villars de Condrieu, en 1770. C'est Claude de Villars, châtelain de Condrieu, qui fut annobli en 1586, d'après l'Armorial de M. de la Bâtie.

(23) C'est-à-dire faire une double expédition de l'acte de mariage.